
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 12	Séance du samedi 03 février 2018
<u>Présents :</u> 11	L'an deux mille dix-huit et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée le 29 janvier 2018, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.
<u>Votants:</u> 12	<u>Sont présents :</u> Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Séverine DOUET, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT
	<u>Représentés :</u> Danielle ANDRAUD par Christian MONTEIX
	<u>Excusés:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance :</u> Alexis ALLAH

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Objet: Dômes Sancy Artense : modification des statuts

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts validés en conseil de communauté dont le document a été adressé à chacun des élus qui regroupe les compétences additionnées des 2 communautés (Rochefort et ex Sancy-Artense) (compétence pleine et entière ou différenciée)

Objet: Création STEP :/ Demande de subvention fonds Européens

La commune de LA TOUR D'Auvergne envisage d'engager, en 2018, sur le territoire communal la construction d'une nouvelle station d'épuration au bourg de la commune.

Cette opération est estimée à la somme globale forfaitaire de 758 075.65 € HT (travaux + frais annexes) et bénéficie du soutien financier du Département au titre de la lutte contre la pollution, l'agence de l'eau Adour Garonne ayant également été sollicitée.

Mme le Maire souhaite solliciter les services de la région Auvergne afin que la commune puisse bénéficier, dans le cadre des fonds européens mobilisables pour ce projet d'investissement FEDER, d'une subvention complémentaire pour financer ces travaux, consciente que cette demande n'a guère de chance d'être éligible.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter une subvention complémentaire pour le projet de création de la station d'épuration dans le cadre d'une mesure FEDER

Objet: Travaux sécurisation Sanitaires Ecole : réorientation subvention exceptionnelle

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 02 décembre 2017 concernant la réorientation de la subvention exceptionnelle avec l'approbation d'un nouveau plan de financement pour les travaux à l'Ecole Primaire, du fait de l'abandon du programme FIC 2017 (bâtiment de la Salle des Fêtes).

Ce plan de financement a été établi avec une subvention « réserve parlementaire » d'un montant de 7 000.00 € au lieu de 10 000.00 € comme initialement prévu pour la salle des fêtes alors qu'en fait, M. le Sénateur Jacques-Bernard MAGNER, propose de réorienter la totalité de cette subvention exceptionnelle pour les travaux de sécurisation des sanitaires de l'école.

Mme le Maire propose au conseil de modifier le plan de financement en prenant en compte cette disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les travaux de sécurisation des sanitaires à l'Ecole Primaire avec le plan de financement suivant :

Montant des Travaux	50 000.00 € HT
- Subvention DETR (30 %)	15 000.00 €
- Subvention Conseil départemental	3 800.00 €
- Subvention exceptionnelle (réserve parlementaire)	10 000.00 €
- Fonds propres de la commune	21 200.00 €

Monsieur Bernard FERAYROLLES fait un compte rendu de l'étude béton armé de M. Michel VASSON avec le DCE (dossier consultation des entreprises) et informe l'assemblée que 3 entreprises ont été consultées pour une remise des offres pour fin Février 2018.

Objet: Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de **se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

* de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2018 et autorise, en conséquence, Mme le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS

* cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondante au montant suivant : la somme de 205 € par actif et 133.25 € par retraité.

* de désigner M. Gérard ROUX, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Marie SERRE, en qualité de représentant des agents

Objet: Rythmes scolaires - Rentrée Septembre 2018

Mme le Maire fait état de la réunion du conseil d'école qui a eu lieu le 31 janvier dernier où il a été acté que le conseil a voté le maintien de la semaine de 4 jours et demi en donnant le résultat du vote :

- représentants parents d'élèves : suite au questionnaire adressé aux parents, 20 réponses pour semaine de 4 jours et 18 réponses pour semaine de 4.5 jours, ce qui s'est traduit au CE par un vote 4.5 jours et un vote 4 jours.
- enseignantes : 3 voix pour 4.5 jours et 1 abstention
- DDEN : 1 voix pour 4.5 jours
- Maire : 1 voix pour 4 jours

L'organisation à la rentrée de septembre 2018 devrait être selon les horaires suivants :

Lundi - Mardi et Jeudi (8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 15 h)

Mercredi (8h 30 - 12 h)

Vendredi (8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 15 h 30)

soit une semaine de 24 heures

Une garderie sera donc organisée de 15 h à 16 h 30 (lundi, mardi et jeudi) et de 15 h 30 à 16 h 30 (vendredi)

3 agents communaux seront nécessaires pour ce créneau de garderie au vu du nombre d'enfants qui seront présents, supérieur à 30.

Les parents souhaitent mettre à profit ces heures afin que les enfants fassent des devoirs sur la base du volontariat des élèves.

Objet: Dématérialisation Documents INSEE

Suite à l'acquisition d'un logiciel pour l'état civil, Mme le Maire propose de transmettre à l'INSEE les données d'état civil pour la commune de LA TOUR via une application AIREPPNET.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la commune et les services de l'INSEE.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante.

Objet: Enfouissement réseaux France télécom Rue des Epinettes

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide

- d'approuver l'avant-projet des travaux

* de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 342.00 € HT, soit 410.40 € TTC

* de confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme

* de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 1 300.00 € HT, soit 1 560.00 € TTC

* d'autoriser Mme le Maire à signer la convention correspondante

M. Gérard ROUX informe le conseil qu'une réunion aura lieu le 8 février à 10 heures avec ENEDIS (rendez-vous vers le transformateur)

Objet: Demande de travaux sur chemin (M. et Mme ANDRAUD)

M. et Mme Christian ANDRAUD souhaitent, pour faciliter l'accès à leur propriété, qu'une partie du chemin, derrière leur habitation, soit goudronnée (18 m de long x 4 m de large) selon le plan remis aux élus.

Après délibération et à l'unanimité, et sur proposition de Mme le Maire, sachant que le chemin concerné est un chemin rural, le conseil municipal décide d'inscrire ces travaux dans le prochain programme de voirie 2018, en tranche conditionnelle, sous réserve que les crédits le permettent un fois la tranche ferme arrêtée.

Objet: Motion de soutien au pastoralisme

Lors de la dernière réunion du Conseil de Communauté, a été abordé en questions diverses le principe d'une motion de soutien au pastoralisme et à l'élevage en plein air face à l'arrivée imminente du loup dans le Puy-de-Dôme et par la même en Dômes Sancy Artense

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal estime que le nouveau Plan Loup 2018.2023, doit :

- enrayer la prédation sur l'élevage avec les moyens appropriés afin de maintenir le pastoralisme, les activités économiques, les divers usages des territoires ruraux et montagnards

- permettre à tout éleveur, sur le territoire national, de pouvoir défendre son troupeau menacé

- autoriser des tirs de défense mais aussi des tirs de prélèvement partout où ils seront nécessaires, sans exclure des groupes de loups entiers

- ne pas conditionner les indemnités des victimes à la mise en place des mesures de protection car nombre de troupeaux ne sont pas protégeables

- permettre la prise en charge de toutes les dépenses liées aux prédateurs par des fonds du Ministère de l'Environnement

QUESTIONS DIVERSES

- label "Terre Saine" sollicité

- cantine - les enfants ne descendront plus au collège pour la cantine à compter de la rentrée de Février 2018.

- Mme le Maire évoque les manifestations qui ont lieu à la Stèle où la présence de plus d'élus serait souhaitable

- EHPAD : départ agent en cuisine (recrutement en cours)

- STEP : Mme le Maire donne les dernières infos concernant le dossier déposé le 19 janvier dernier (l'examen en commission de Mars est sérieusement compromis, plutôt celle de novembre)
- Jean-Pierre ANDRAUD : travailler ensemble pour conserver nos structures EHPAD
- ADIT (ADS) : la mise en place se fait difficilement